

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

15 décembre 2021 à 18 heures à Saint-Martin-en-Vercors

Le quinze décembre deux mille vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le huit décembre deux mille vingt-et-un par le Président, s'est réuni à Saint-Martin-en-Vercors.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
 AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
 ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
 BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
 DE SMEDT Imen, Conseil départemental de l'Isère
 FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
 HABFAST Claus, Délégué de Grenoble (ville-porte)
 LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
 MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
 MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA
 NAVA Nicole, Déléguée de Saint-Marcellin (ville-porte)
 PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
 TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay à *FILLET Pierre Louis*
 BOETTI DI CASTANO Jérôme, Délégué de Sassenage à
VARTANIAN Michel
 CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois à *MENA Eric*
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die à *TREGRET Agnès*
 DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors à
ALLEYRON-BIRON Robert
 FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère à *DE SMEDT Imen*
 GAGNIER Gérard, Délégué de la CCVD à *CHAZALET Yves*
 KRAEMER Michael, Délégué de la CCMV à *MOCELLIN Raphaël*
 PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à
BAUDRIER Marie-Odile
 PUISSAT Frédérique, déléguée CD38 à *ADENOT Jacques*
 ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère à *LEVI Thierry*
 VIGNON Violaine, Déléguée de Lans-en-Vercors à *AGERON Philippe*

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : **14** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 19
 Pouvoirs : 12
 Total : **31** (mini 25)

Délégués excusés :

MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
 PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme
 ZAMMIT-HELMER Nathalie, Conseil Départemental de la Drôme

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, présidente GTV

GAUTHIER Catherine, Conseil Scientifique

HUSTACHE Chrystelle, animatrice du SIVER

PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

SEQUIER Andrée, maire de Saint-Martin

VERON François, 1^{er} VP Conseil Scientifique

VIGON Daniel, président du SIVER

Le quorum étant atteint, Président, ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 17 novembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, après en avoir délibéré,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021**

SIVER : une stratégie de développement ambitieuse pour l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage pour 2022

Le SIVER (Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage), Organisme De Gestion (ODG) de ce fromage reconnu en Appellation d'Origine Protégée (AOP), assure le suivi et les contrôles auprès des opérateurs de la filière en lien avec un organisme certificateur (Qualisud) et l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) et s'occupe de la promotion et de la communication de ce fromage. Cette AOP est l'une des plus petites de France (429 tonnes de fromage produites et vendues en 2020), ce qui ne lui permet pas une indépendance financière. C'est notamment grâce à cette appellation que la coopérative Vercors-Lait a pu mettre en place depuis quelques années un prix plancher à 355 € les 1 000 litres de lait aux producteurs.

L'année 2021 a été l'année pour la filière d'un repositionnement, faisant suite à un besoin collectif de construire un projet ambitieux pour la filière. Plusieurs ateliers de travail ont en effet permis de mettre en place une stratégie de développement pour les trois années à venir qui va s'articuler autour de 3 axes forts :

- Le suivi et l'évolution du cahier des charges en lien avec les attentes sociétales et le concept d'AOP durable ;
- la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication dans l'objectif d'améliorer la notoriété du Bleu du Vercors-Sassenage
- et le renouvellement des générations.

L'opération sous maîtrise d'ouvrage SIVER comprend :

- 80 % du poste d'animation, avec les actions suivantes en particulier :
 - contrôles chez les opérateurs, (éleveurs, transformateurs, coopérative)
 - suivi des fiches de synthèse,
 - contrôle du syndicat par l'organisme certificateur,
 - actions de promotion et de communication,
 - animation des graines d'éleveur,
 - renouvellement des générations,
 - relations avec les autres AOP fromagères...
- les dépenses obligatoires (comptabilité, INAO, Qualisud...),
- des dépenses de promotion et communication :
 - participations à des événements :
 - Salon de l'agriculture à Paris 2022,
 - manifestations sur le territoire (dont la Fête du Bleu 2022 à Saint Laurent en Royans)
 - et également manifestations en dehors du territoire,

- outils de promotion et de communication, community management etc.
- poursuite des travaux sur les prairies naturelles, expérimentation sur les prairies temporaires dans l'objectif d'aller vers davantage d'autonomie alimentaire.

Le Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage sollicite donc le Parc du Vercors pour le versement d'une participation financière de 10 000 euros pour l'année 2022.

Plan de financement prévisionnel (sous maîtrise d'ouvrage SIVER) :

Dépenses		Recettes	
Poste d'animation (80%)	38 500 €	Aide sollicitée à la Région AuRA (lignes Parc du Vercors)	36 000 €
Dépenses externes	6 300 €	Aide sollicitée au Département de l'Isère	10 000 €
Frais de vie de la structure (AG etc.)	3 000 €	Aide sollicitée au Département de la Drôme	13 400
Participation à des événements sur le territoire et en dehors	18 784 €	Parc du Vercors	10 000 €
Outils de communication	8 000 €	Autofinancement (SIVER)	15 804 €
Poursuite des travaux sur les prairies naturelles (observation et suivis)	10 620 €		
TOTAL	85 204 €	TOTAL	85 204 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet et le plan de financement ci-dessus,
- d'**APPROUVER** le soutien financier au SIVER d'un montant de 10 000 euros pour l'année 2022,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021

Le Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris en 2022

Le Salon International de l'Agriculture aura lieu cette année du 26 février au 06 mars.

Le Parc naturel régional du Vercors est présent traditionnellement dans le Hall 1 des animaux grâce à la race de vache originaire du Vercors, la "Villard de Lans" (appelée localement "Villarde") que les éleveurs producteurs de lait pour la transformation du fromage Bleu du Vercors-Sassenage AOP se sont réapproprié et qui est présente dans tous les élevages AOP.

En 2022, Neige, vache de la race Abondance est la vache égérie du Salon : l'organisme officiel qui s'occupe de cette race ([l'OSRAR](#) comprenant l'Abondance, la Hérens et la Villard de Lans) aura donc un stand, contrairement aux autres années. Cet organisme a désiré que les 3 races soient rassemblées près de la vache égérie à l'entrée du hall 1, ce qu'a accepté la section Villard de Lans. Le stand du Vercors sera donc à l'entrée du hall des animaux cette année.

Par sa présence et ses présentations sur les rings, elle permet à l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage d'être présente en dégustation et en vente, et de promouvoir le territoire du Vercors. Le Cheval du Vercors de Barraquand, race reconnue officiellement en 2017, est quant à lui présent dans le hall des équins. Avec ces spécificités, le Parc du Vercors donne ainsi une vitrine agricole, avec son patrimoine domestique et ses savoir-faire.

Le Salon de l'Agriculture a été l'une des premières opérations de promotion globale à l'échelle du massif et a permis de présenter le territoire sous un angle différenciant (la vache, le fromage, le territoire), déclenchant des retombées médiatiques importantes.

L'opération consiste à :

- assurer la présence des différents partenaires :
 - l'Organisme de Sélection des Races Alpines Réunies (OS RAR) pour les vaches de la race "Villarde",
 - l'Association Nationale du Cheval du Vercors de Barraquand (ANCVB) pour les chevaux,
 - le SIVER pour le fromage en APO Bleu du Vercors-Sassenage,
- prévoir l'accueil du Parc du Vercors sur le stand pour présenter le territoire,
- mettre en place le stand Vercors et les vaches et veaux dans le hall 1 (hall des animaux), et les chevaux dans le hall des équins,
- organiser des animations thématiques avec les partenaires du territoire, par exemple :
 - la fabrication du fromage,
 - la dégustation de "vercouline",
 - la présentation de la race par les éleveurs qui viendront avec quelques unes de leurs vaches

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Emplacement	21 000 €	Aide sollicitée à la Région AuRA (lignes Parc PNRV)	45 000 €
Installation et démontage du stand	21 000 €	Autofinancement PNRV	20 000 €
Agence de communication	8 300 €		
Transport et frais liés aux animaux	8 000 €		
Divers (entrées, tenues, SNCF, hébergement etc.)	6 700 €		
TOTAL	65 000 €	TOTAL	65 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le plan de financement de l'opération Salon International de l'Agriculture 2022 tel que présenté ci-dessus,
- d'AUTORISER le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- et d'AUTORISER le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021

**Marque Valeurs Parc naturel régional sur les produits agricoles :
 convention pour les produits des monogastriques (porcs et volailles) et
 nouvelles proposition d'attributions**

Convention d'utilisation pour les produits des monogastriques

Suite à la demande d'un boucher déjà engagé dans la marque Valeurs PNR pour les bovins, et souhaitant proposer également de la viande de porc, plusieurs exploitations ont travaillé sur une proposition de convention d'utilisation **pour les produits des monogastriques (porcs et volailles)** comprenant les critères d'attribution.

Il s'agit d'exploitations avec qui le PNRV est en relation notamment dans le cadre du réseau des Fermes du Vercors (3 qui élèvent et transforment des porcs et 3 exploitations qui élèvent des poules et vendent des œufs).

Les critères du socle commun validés par la commission nationale sont repris dans cette convention, et sont complétés en particulier par 2 critères spécifiques au Parc du Vercors :

- les parcs doivent être sur le territoire du Parc du Vercors
- et les abattoirs et salles de découpe doivent être à proximité.

Ce projet de convention (comprenant les engagements, le référentiel des critères « entreprise », ceux du « domaine agricole » et les critères spécifiques à l'élevage des monogastriques) est soumis à la commission nationale « Marque Valeurs PNR » de la Fédération des PNR.

4 propositions d'attributions

Des audits ont été réalisés chez des apiculteurs suite à la validation de la marque Valeurs Parc pour le miel et les produits de la ruche. 4 résultats d'audit ont été présentés en commission Marque Valeurs PNR réunie le 23 novembre dernier.

Cette commission a émis un avis favorable pour ces 4 candidatures :

« Miel et produits de la ruche »		
Franck REPELLIN	« Grains de miel »	Villard de Lans
Céline MARTIN-JARRAND et Jérôme ALPHONSE	« L'Abeille du Vercors »	Die
Cyril PROVENZANO-FAURE	« La Miellerie »	Lans en Vercors
Nicolas THOUVARD		Saint Jean en Royans

Le bureau syndical décide à l'unanimité (3 abstentions) :

- d'**ATTRIBUER** la Marque Valeurs PNR à ces 4 apiculteurs,
- de **VALIDER** la convention d'utilisation pour les produits des monogastriques,
- d'**AUTORISER** le Président à signer les conventions d'utilisation se rapportant à chaque attribution de la marque
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

--

2021.B 79

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021

Inventaire et valorisation du patrimoine végétal domestique du Parc du Vercors

Le Parc s'est impliqué de longue date dans la reconnaissance et la conservation de ses races animales patrimoniales. Hormis quelques productions emblématiques, les productions végétales du territoire sont beaucoup moins connues. Alors que l'érosion de la biodiversité et le changement climatique sont des enjeux de plus en plus prégnants, et au regard de l'évolution des attentes sociétales pour des productions locales, il apparaît stratégique pour le Parc d'entreprendre un inventaire de son patrimoine végétal domestique pour identifier les espèces et variétés locales et anciennes, adaptées au territoire, permettant d'accompagner les productions végétales vers plus de résilience et de qualité.

Un stage conduit à l'été 2021 a exploré dans trois secteurs les ressources végétales domestiques locales. Ce travail a permis de valider le potentiel du territoire et l'intérêt des acteurs pour enclencher une dynamique collective de travail sur ce sujet.

Le Parc a décidé de poursuivre la démarche pour conduire un inventaire rigoureux, sur l'ensemble de son territoire de son patrimoine végétal domestique. Ce travail permettra d'une part de disposer d'une vision fine des espèces et variétés locales cultivées et d'autre part d'entreprendre des actions de conservation et de valorisation sur les espèces appropriées. Le projet veut mobiliser au maximum les acteurs du territoire pour réunir les conditions favorables à la mise en place de micro-filières pouvant répondre à des enjeux agronomiques ou gustatifs.

Un projet sur trois ans a été construit avec trois phases :

- 2022 – phase d'inventaire
- 2023 – phase de sauvegarde
- 2024 – phase de valorisation

La sélection d'un bureau d'étude spécialisé est nécessaire pour la conduite des enquêtes ethno-botaniques, la caractérisation des espèces d'intérêt et l'organisation

de leur conservation et de leur valorisation. L'appui du Parc sera apporté à la coordination du projet, à la mobilisation des acteurs du territoire et à la communication.

Suite à la délibération 2021.B44 prise par le bureau du 29 septembre 2022 validant le projet, un dossier a été soumis au Groupement d'Actions Local Terres d'Echos pour bénéficier d'un financement du Leader. Il a été retenu par le comité de sélection du GAL.

Pour compléter le co-financement public du projet, le plan de financement envisagé a évolué. La participation des EPCI du territoire sera complétée d'une subvention de l'association DIVAGRI au titre du plan régional en faveur des races et des variétés végétales emblématiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2022.

Plan de financement prévisionnel 2022 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestation bureau étude : inventaire et enquêtes	27 972 €	LEADER (64%)	21 120 €
		DIVAGRI (16%)	5 280 €
Coordination et suivi de projet par les chargés de mission PNR Vercors	5028 €	Autofinancement Parc du Vercors (20%)	6 600 €
Total	33 000 €	Total	33 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Budget prévisionnel 2022-2024 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Année 2022	33 000 €	LEADER	64 000 €
Année 2023	31 408 €	EPCI + DIVAGRI	16 000 €
Année 2024	35 592 €	Autofinancement Parc du Vercors	20 000 €
Total	100 000 €	Total	100 000 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité (3 abstentions) :

- d'**APPROUVER** le nouveau plan de financement du projet « inventaire et valorisation du patrimoine végétal domestique » pour les années 2022, 2023 et 2024.
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement.
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021**

Opération « Vis ma vie de bûcheron » 2022

Le Parc naturel régional du Vercors a souhaité reconduire l'opération « Vis ma vie de bûcheron », dont l'objectif est de faire découvrir au grand public, sur sept demi-journées, la forêt et la gestion forestière par la voix de celles et ceux qui la pratiquent.

Pour les professionnels, ces visites constituent des occasions uniques de communiquer sur leurs métiers, trop souvent méconnus.

Devant l'intérêt de la démarche, il est proposé de renouveler cette opération en 2022 et de solliciter une subvention des départements de la Drôme et de l'Isère.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestations d'animation, communication et supports	10 000 €	Département de la Drôme	3 500 €
		Département de l'Isère	5 000 €
		Autofinancement	1 500 €
Total	10 000 €	Total	10 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter un commencement anticipé de l'opération auprès des financeurs,
- d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021

Mise en œuvre expérimentale d'une navette touristique : ENS de la Molière
 - Sornin

Depuis la convention signée en 2012 entre le Parc du Vercors, les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans en Vercors, Engins et Sassenage et le Département de l'Isère, le Parc anime le site Espace Naturel Sensible de la Molière – Sornin.

Une concertation d'envergure a été menée durant l'année 2021 pour questionner la place de la voiture individuelle dans cet espace d'exception, cette concertation a conclu à la nécessité de mettre en place un système alternatif permettant d'accéder au site sans voiture.

Une navette a donc été mise en place durant 5 jours sur l'année 2021, permettant de répondre partiellement aux questions posées par la mise en place d'un tel système.

Suite au comité de pilotage du site du 8 décembre 2021, une expérimentation plus longue est souhaitée pendant l'année 2022 pour finaliser les modalités de l'accès à l'ENS à l'avenir, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

Les services du Département de l'Isère indiquent que la politique actuelle des Espaces Naturels Sensibles ne permet pas de financer cette opération, mais que le département peut être sollicité au titre du projet de territoire.

Il est donc proposé que soit la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, au titre de sa compétence sur les mobilités touristiques, qui fasse la demande le financement de cette nouvelle expérimentation auprès du Département de l'Isère, avec le soutien du Parc.

Le plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage Autrans-Méaudre) de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Service de transport Prestataire de service	50 000 €	Conseil départemental de l'Isère	25 000 €
Travaux d'équipement et signalétique (<i>Signalétique, barrières</i>)	10 000 €	ANCT (AMI) en attente de réponse sinon CD38	30 000 €
		Facturation aux usagers	4 000 €
Accueil du public et embarquement (<i>recrutement de 2 CDD pour accompagner à l'embarquement et expliquer la démarche</i>)	20 000 €	Commune Autrans- Méaudre-en-Vercors	16 000 €
		Communauté de communes du Massif du Vercors	5 000 €
Total	80 000 €	Total	80 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'expérimentation d'une navette touristique pour l'année 2022, en veillant à ce que l'expérimentation ne provoque pas à un report de fréquentation sur les Aigaux,
- de **PROPOSER** à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors de solliciter le Département de l'Isère pour l'octroi des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- de **POURSUIVRE** l'accompagnement de la commune sur cette opération notamment dans sa recherche de financements ;
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

—
2021.B 82

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021**

Accompagnement de 3 nouvelles Aires Terrestres Educatives sur le territoire du Parc du Vercors pour l'année scolaire 2022-2023

La mission Éducation, Culture et Participation citoyenne du Parc du Vercors entend accompagner depuis 2018 des classes sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs mais souhaite aussi inviter les élèves à réaliser des actions concrètes sur le terrain. Chaque année, un appel à projet thématique est envoyé au printemps aux écoles et communes. Pour l'année scolaire 2022-2023 dans le cadre d'un appel à projet regroupant plusieurs thématiques, et fort de l'expérimentation menée depuis 2018 avec une classe de St-Martin-en-Vercors, puis de 5 nouvelles classes qui prétendent à la labellisation d'ici juin 2022, le Parc du Vercors va proposer l'accompagnement de 3 nouvelles classes sur le dispositif des Aires Terrestres Educatives.

Les aires terrestres éducatives sont des projets pédagogiques pour lesquels un label est porté par l'Office Français de la Biodiversité. Ils permettent à des élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) de s'approprier et de gérer de manière participative une parcelle de terrain : zone humide, forêt, rivière, parc urbain etc. avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement. Le label « aire terrestre éducative (ATE) » reconnaît la mise en place d'une démarche éco-citoyenne qui met les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel, et qui implique la commune et les usagers de ces patrimoines.

Les principaux objectifs d'une Aire Terrestre éducative :

- Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes et l'éducation au développement durable à travers une approche participative de la gestion d'un bien commun.

- Préserver les milieux naturels en renforçant les synergies entre la communauté éducative et les différents acteurs et usagers de l'espace, pour favoriser la connaissance et la préservation des milieux en lien avec l'histoire et la culture des lieux mais aussi les pratiques d'aujourd'hui.
- Créer des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs des espaces naturels pour faire émerger un nouveau rapport équilibré entre société et environnement par le développement durable.

Ce dispositif permet de connecter ou reconnecter les enfants avec la nature, de leur faire connaître et comprendre les enjeux de sa préservation dans un dispositif qui initie aux principes de la démocratie.

La création d'une ATE s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire, en s'inscrivant dans une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. C'est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales.

Les écoles et donc les élèves sont au cœur des dispositifs d'acquisition de connaissances et de compétences, de prise de décision et d'actions au sein de leur aire éducative dans le cadre de l'éducation au développement durable.

Il s'agit donc d'une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun.

Description des projets

Entre septembre 2022 et juin 2023, 3 classes seront accompagnées par le Parc du Vercors dans la demande de labellisation « ATE ». Au-delà de la seule labellisation, il est question de permettre à des élèves de cycle 3 de découvrir de manière concrète et fine un terrain à proximité de l'école par la démarche scientifique, l'observation et la mise en œuvre d'actions après avoir réalisé un inventaire des espèces et des milieux de leur terrain.

Le Parc du Vercors aura un rôle de référent et coordonnera les ATE entre elles.

Budget et plan de financement 2021-2022 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coordination / chargé de mission Parc (12 jours environ)	3 000 €		
- Interventions éducateurs à l'environnement (EEDD) dans les classes - Formation-acculturation au dispositif « ATE »	3 600 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (ligne Parc)	6 000 €
Achat fournitures et petit matériel pédagogique	900 €	Autofinancement Parc	1 500 €
Total	7 500 €	Total	7 500 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le plan de financement du projet scolaire « Aires Terrestres Educatives »
- d'AUTORISER le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

2021.B 83

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021

Partenariat technique et financier avec l'association Villa Glovettes pour la mise en œuvre expérimentale d'une résidence artistique dans le domaine de la culture alimentaire et agricole du Vercors

Rapprocher agriculteurs, habitants et consommateurs et créer du lien

Le Parc du Vercors a pour objectif de valoriser les produits et savoir-faire agricoles du territoire et met en oeuvre depuis un certain nombre d'années de nombreuses d'actions en ce sens : communication, promotion, événementiels, animations pédagogiques etc. Plus récemment ont été expérimentées des démarches artistiques et culturelles avec les fermes partenaires de « À tout bout'champ » pour proposer une nouvelle approche et de nouveaux regards sur l'agriculture du territoire. Ces actions ont révélé tout leur intérêt, en permettant de renouveler les espaces de rencontres et d'interactions entre agriculteurs et consommateurs.

L'association partenaire : contexte et objectifs

Villa Glovettes est une association Loi 1901 dédiée à la création contemporaine créée en juillet 2020 menée par 4 membres bénévoles. Il s'agit d'une résidence d'artistes pluridisciplinaires basée dans la copropriété des Glovettes à Villard-de-Lans qui a lieu chaque année sur deux périodes, en hors saison (printemps et automne).

Les artistes sont invités à résider dans les appartements de la copropriété et à créer dans des lieux qui évoluent en fonction des projets. Il s'agit de leur donner un espace et du temps pour créer, mais aussi échanger et partager sur leurs pratiques via des actions de médiation et de création sur le territoire avec les habitants.

L'originalité de l'association tient d'une part dans sa démarche de valorisation de lits froids à des fins culturelles et artistiques et d'autre part à son exigence d'intégration au territoire du Vercors. L'objectif est de créer avec et pour les habitants (et les vacanciers) et acteurs culturels et économiques du territoire. Villa Glovettes mettra également en lien les artistes avec les agriculteurs, artisans, restaurateurs et autres socio-professionnels du plateau.

Projet 2022 et 2023

Pour les 2 prochaines années, l'association a choisi d'axer sa résidence d'artistes sur le domaine de la culture alimentaire. L'opération consiste en l'accueil en résidence de quatre artistes pour un projet artistique dont l'objectif sera de rechercher et d'expérimenter dans le domaine de la culture alimentaire du Vercors contemporaine et historique afin de mettre en relation les habitants avec leur territoire et le goût de son histoire.

Villa Glovettes souhaite inscrire son travail dans le cadre des actions promues par le GAL Terres d'EchOS et le Parc naturel régional du Vercors, et notamment sur les thématiques de lien au territoire, d'agriculture de qualité, d'alimentation de proximité et de paysage rural.

Chaque résidence de huit semaines se décomposera en 3 temps :

- un travail préparatoire avec les partenaires pour identifier et mobiliser les acteurs du territoire,
- une phase d'accueil de la résidence : création et mise en œuvre des temps de médiation,
- la restitution, valorisation autour d'un temps fort festif au moment du solstice d'été, moment symbolique par rapport au calendrier agricole.

L'association proposera à la fois un accompagnement des artistes et des œuvres et un accompagnement du territoire et de ses habitants. L'objectif étant de faire investir, par les artistes, l'espace quotidien des habitants et les inviter à vivre des expériences inédites autour de projets culturels. Les actions de médiation et de diffusion se dérouleront sur plusieurs communes du territoire, et en partenariat étroit avec des acteurs du territoire, notamment avec les agriculteurs, artisans alimentaires et restaurateurs. Le Parc sera étroitement associé au choix des résidences et aux temps de médiation et de restitution. Il s'agira aussi de capitaliser sur les expériences conduites pour pouvoir les valoriser dans d'autres actions du Parc, telles que la fête du Bleu.

L'opération sous maîtrise d'ouvrage de Villa Glovettes comprend :

- un poste à 0,5 ETP de coordination du projet culturel sur 2 ans de la structure et de l'accueil des résidences,
- l'accueil des artistes en résidence : rémunération des artistes et dépenses indirectes

Artistes en résidence (à confirmer) :

- Thomas Ferrand, artiste botaniste, qui invite à découvrir de nouveaux chemins, de nouveaux gestes via des cueillettes joyeuses, balades poético-botaniques, dégustations et découverte d'herbes sauvages,
- Lucie Malbéqui, plasticienne, qui élabore des œuvres collaboratives qui questionnent les objets du quotidien et les habitudes autour des repas
- Céline Pelcé, designeuse culinaire, qui mène des projets collaboratifs autour de toutes formes de nourriture, sous formes d'installations comestibles, de performances ou de diners collectifs.
- Susanne Husky, plasticienne, qui travaille à l'intersection de l'histoire de l'agriculture, de la forêt, la mythologie, de l'agriculture régénérative, des politiques de la relation à la terre.

L'association Villa Glovettes est en cours de mobilisation des moyens financiers pour la mise en oeuvre du projet et dépose une demande de soutien au LEADER Terres d'EchOs. L'association Villa Glovettes sollicite également le Parc du Vercors pour le versement d'une subvention de 5 000 euros pour l'année 2022, afin de constituer pour partie le co-financement public nécessaire à la levée du fonds Européen Leader.

Ce partenariat permettrait pour le Parc d'expérimenter une nouvelle approche de sensibilisation des habitants à la culture alimentaire et aux savoir-faire agricoles et artisanaux du territoire.

Plan de financement prévisionnel 2022-2023 (maîtrise d'ouvrage Villa Glovettes) :

Dépenses		Recettes	
Rémunération des artistes : 4*6250	25 000 €	Leader Terres d'Echos	51 200 €
Coordination des résidences (0,5 ETP)	52 000 €	CCMV(en cours de mobilisation)	3 000 €
Dépenses indirectes(graphisme, micro-édition, frais de déplacements)	3 000 €	CCRv(en cours de mobilisation)	3 000 €
		Parc du Vercors	5 000 €
		Etat (Drac)	1 800 €
		Autofinancement (Villa Glovettes)	16 000 €
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet et le plan de financement ci-dessus,
- d'**APPROUVER** le soutien financier à l'Association Villa Glovettes d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2022,
- d'**AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat technique et financier,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021

Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture CTEAC 2021-
 2024 SMVIC

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a signé le 25 novembre 2021 une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC), dont les cosignataires sont l'Etat, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, le Conseil départemental de l'Isère, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, la Caisse d'allocations familiales du département de l'Isère et le Parc naturel régional du Vercors.

En se rappelant que le Ministère de la Culture cherche à atteindre l'objectif du 100% Education artistique et culturelle, cette convention a pour objectif de corriger les inégalités sociales en facilitant l'accès à la culture, à l'échelle d'intercommunalités essentiellement rurales ou périurbaines.

Les conventions territoriales d'éducation aux arts et à la culture constituent un cadre ouvert et modulable qui renforce, sur un territoire intercommunal les synergies locales et le dialogue entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux.

Les actions mises en oeuvre visent à favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, périscolaire ou de loisirs, une priorité accordée donc à la jeunesse et invitent tous les habitants du territoire à participer, une proposition de parcours éducatifs multiples combinant culture, citoyenneté, sport, environnement, alimentation, etc.

Le Parc naturel régional du Vercors souhaite être co-signataire des CTEAC sur son territoire pour la favoriser le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération, en fédérant énergies, moyens et compétences, favoriser la co-construction des projets culturels mise en oeuvre sur son territoire (les projets scolaires, les résidences d'artistes portés par le PNRV).

Exemple de partenariat permis par cette convention :

Dès décembre 2021 et pour l'année 2022, la résidence de création de la Compagnie Infinie Dehors mise en place par l'ACCR 5ème saison et le Diapason (salle de spectacle de Saint Marcellin), va permettre la création du spectacle *Dima et la louve*, qui sera joué pendant la 1ère quinzaine de juin dans différents lieux du territoire.

Cette résidence a été réfléchi en collaboration avec l'ACCR pour répondre à des enjeux partagés entre l'EPCI et le Parc du Vercors, elle est donc en lien avec les projets scolaires suivants du Parc du Vercors : Pastoralisme et Aire Terrestre Educative.

Des ateliers de médiation auront donc lieu dans 12 classes du territoire de la SMVIC, et plus particulièrement en ce qui concerne le territoire du Parc à Saint Laurent en Royans, Saint Thomas en Royans, et Vassieux en Vercors. Les projets scolaires sur l'ATE bénéficieront également des interventions de la Compagnie pour les communes de Sainte Eulalie-en Royans, Oriol-en-Royans ainsi que Rencurel.

Le financement des ateliers de médiation qui concerne les projets scolaires est pris en charge par Parc du Vercors, sur le budget du programme scolaire 2021. À ce jour, il n'y a pas encore d'autres exemples de partenariat en lien avec cette convention.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** la convention cadre de partenariat : Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture de la SMVIC
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021**

Convention de partenariat avec la SMVIC pour une mission partagée sur les sentiers de randonnée

Contexte

Le Parc du Vercors assure aujourd'hui la gestion et la maintenance de près de 4000 km d'itinéraires balisés (signalétique directionnelle et balisage peinture notamment), qui sont des missions effectuées sur le terrain par les écogardes du Parc. La plupart des EPCI gèrent quant à elles sur leur territoire l'entretien des chemins et sentiers balisés (élagage, débroussaillage, travaux de sécurisation..) ainsi que la signalétique directionnelle (charte départementale) pour les communes hors périmètre du Parc naturel régional.

Dans le cadre de la création du sentier touristique « Au Fil de la Bourne », la SMVIC doit en particulier assurer la sécurisation d'un tronçon soumis au risque de chute de pierres en fermant son accès lors d'alertes météorologiques.

Or l'absence d'agent de terrain pour assurer la programmation et le suivi des interventions d'entretien augmente les coûts pour l'EPCI. De son côté le Parc souhaite fidéliser les écogardes en proposant des contrats de travail de plus longue durée. Et l'un des secteurs des écogardes (le secteur Coulmes Royans Isère) correspond à la partie rive gauche de l'Isère du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère communauté.

Il est donc prévu de rallonger le temps de travail de l'écogarde « Coulmes Royans Isère » afin de lui permettre d'assurer d'autres missions en lien avec les sentiers de randonnée classés au PDIPR sur l'ensemble du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère communauté.

Convention de partenariat avec la SMVIC

Un projet de convention a donc été rédigé pour fixer les modalités de coopération entre le Parc du Vercors et la SMVIC concernant la répartition des missions et du temps de travail de l'agent écogarde du secteur Coulmes/Royans Isère. Cette convention de partenariat a pour but d'élargir la mission et le territoire d'action de l'écogarde du secteur Coulmes/Royans Isère en apportant une attention particulière sur le sentier intitulé « Au fil de la Bourne ». Ainsi, les différentes tâches exercées par l'écogarde pourront ponctuellement être assurée sur l'ensemble des communes de SMVIC.

Le Parc naturel régional du Vercors reste maître d'ouvrage et pendant toute la durée de son contrat de travail, l'agent concerné restera sous l'autorité hiérarchique du directeur du Parc naturel régional du Vercors.

Durée de la convention : La présente convention prend effet à la date de démarrage du contrat d'agent écogarde mutualisé, soit le 1^{er} février 2022 et prendra fin au terme du versement du solde des flux financiers.

Temps de travail : un temps complet équivalent à 5 mois destiné aux actions directes

et/ou spécifiques sur le territoire du SMVIC, et un temps de travail à temps complet équivalent à 6 mois destiné aux missions d'écogarde du PNRV.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le principe de convention de partenariat avec la SMVIC pour une durée de 11 mois renouvelable annuellement,
- d'**INSCRIRE** au budget les sommes nécessaires à ce projet de mission partagée
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021**

**Convention de partenariat et de portage pour la mise en œuvre du
programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023 : convention
d'application pour l'année 2022**

Les trois communautés de communes constituant, avant la fusion de janvier 2017, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC), conjointement au Parc naturel régional du Vercors, ont signé en décembre 2016 la convention de partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023. Cette convention fixait notamment les moyens techniques mis en place par les structures pour animer et gérer le programme.

Les moyens d'animation portés par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté sont :

- 0,8 ETP : animation générale
- 0,8 ETP : gestion

et ceux portés par le PNRV du Vercors représentent :

- 0,4 ETP - réduit à 0,2 ETP en 2019 : animation « alimentation territoriale durable ».

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté assume les demandes de subvention liées au programme LEADER et peut donc prétendre à un financement de 80 % par l'Europe des postes afférents. Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention pluriannuelle d'application de la convention de partenariat pour le portage du programme entre le Parc du Vercors et la SMVIC. Cela permettra à cette dernière de verser au Parc du Vercors l'équivalent de la somme FEADER reçue par rapport au poste d'animation du volet « alimentation territoriale durable ».

La convention d'application 2022 règle les points suivants :

- rappel des objectifs du programme LEADER
- enveloppe financière globale du programme
- rappel des modalités de la Convention de Partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme.

Co-financements du poste « Alimentation territoriale durable »

Les cofinancements sont répartis selon la clef de répartition de la convention de partenariat :

- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : 62,61%
- Communauté de communes du Massif du Vercors : 21,42%
- Communauté de communes du Royans-Vercors : 15,97 %

Année	Montants dus par SMVIC au PNRV	Subvention perçue/SMVIC	Total auto-financement	dont SMVIC	dont CCMV	dont CCRV
2022	14 773,75 €	11 819,00 €	2 954,75 €	1849,97 €	632,90 €	471,87 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** les termes de la convention d'application 2022 concernant la convention de Partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

2021.B.87

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021

Refonte muséographique du Mémorial de la Résistance en Vercors :
dernière tranche de travaux

Dans le cadre de la refonte muséographique du Mémorial, un plan d'intervention global a été défini début 2020 par le muséographe, assistant à maîtrise d'ouvrage (Le Muséophone).

Ce plan financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été mis en œuvre en deux phases de travaux :

- une première phase réalisée avant l'été 2021, la plus importante avec le matériel audiovisuel et la refonte de tous les espaces à l'exception de l'espace C et du belvédère,
- une deuxième - en cours de réalisation - dans l'espace C, un nouvel espace sur l'engagement avec la société Pixelsmill et l'agrandissement de salle d'expositions temporaires.

L'ensemble des réalisations semble donner satisfaction vu les retours très positifs des visiteurs.

Une dernière tranche de travaux serait à présent nécessaire afin de finaliser le plan d'action initial.

Il s'agit :

- de la matérialisation et du renvoi vers les **sites des chemins de la liberté sur le belvédère**

- et d'une **étude acoustique afin d'améliorer la résonance sonore constatée dans l'espace D**, nouvel espace de conférence dans le quel se trouve désormais le film de Thomas Bozzato « L'esprit résistant ».

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Belvédère (mobiliers chemins de la Liberté)	30 000 €	Investissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (100%)	35 000 €
Etude acoustique espace D	5 000 €		
Total	35 000 €	Total	35 000 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter cette subvention auprès de la Région
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

—
2021.B 88

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 15 décembre 2021**

Avenant 2 au marché "Mission d'accompagnement à la Révision de la charte du Parc du Vercors"

Le bureau d'étude ACER CAMPESTRE a un rôle d'accompagnement auprès du Parc du Vercors pour le pilotage des missions de la révision de la charte, dont la dernière consiste en l'accompagnement à la rédaction de la charte. La décision 2018.B41 en date du 19 septembre 2018 a en effet attribué le marché relatif à la mission d'accompagnement à la révision de la charte du Parc naturel régional du Vercors au groupement dont la société ACER CAMPESTRE est le mandataire, pour le montant total de 193 206,51 €, se répartissant en tranche ferme : 141 625,00 € + tranche conditionnelle : 51 581,51 € HT (montant définitif suite à son affermissement en septembre 2019).

Un premier avenant a ensuite été pris par décision 2021.BS 29 du bureau syndical du 28 avril 2021 pour des prestations de mise en forme d'un document de valorisation de la charte et une prestation d'appui juridique (incidence financière de 1 000,00 € H.T.). Cet avenant avait également prolongé la durée du marché jusqu'au 16 octobre 2022, durée maximum du marché.

À la demande du CNPN et de la Fédération des Parcs naturels régionaux, il est nécessaire de compléter le suivi et l'évaluation du projet de charte et de décrire le dispositif prévu dans ce cadre pour la durée de la future charte. Un projet de document d'une cinquantaine de pages présentant l'organisation, la gouvernance, la présentation graphique et le détail de l'ensemble des indicateurs qui seront suivis est donc en cours de rédaction pour validation par l'exécutif du Parc pour être intégré au projet de charte. Or les prestations de mise en forme de ce dispositif d'évaluation n'avaient pas été prévues au marché initial. Il est donc proposé de les intégrer par avenant. Seront également ajoutées à cet avenant les modifications à apporter aux cartes stratégiques du plan de Parc du projet de charte, également demandées suite aux retours des rapporteurs.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **SIGNER** l'avenant n°2 au marché de « Mission d'accompagnement à la révision de la charte du Parc naturel régional du Vercors » avec le groupement dont est mandataire la société ACER CAMPESTRE, 20 rue Pré Gaudry, 69007 LYON,
- de **CONSTATER** que l'incidence financière de l'avenant n°2 s'élève à **5 375 € H.T.**, introduisant un écart de 2,78 %,
- de **CONSTATER** que l'incidence financière totale compte tenue des avenants 1 et 2 introduit un écart de **3,30 %** et porte le nouveau montant du marché public à **199 581,51 € H.T.**.
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 15 décembre 2021

- 2021.B 76** : SIVER : une stratégie de développement ambitieuse pour l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage pour 2022
- 2021.B 77** : Le Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris en 2022
- 2021.B 78** : Marque Valeurs Parc naturel régional sur les produits agricoles : convention pour les produits des monogastriques (porcs et volailles) et nouvelles proposition d'attributions
- 2021.B 79** : Inventaire et valorisation du patrimoine végétal domestique du Parc du Vercors
- 2021.B 80** : Opération « Vis ma vie de bûcheron » 2022
- 2021.B 81** : Mise en œuvre expérimentale d'une navette touristique : ENS de la Molière - Sornin
- 2021.B 82** : Accompagnement de 3 nouvelles Aires Terrestres Educatives sur le territoire du Parc du Vercors pour l'année scolaire 2022-2023
- 2021.B 83** : Partenariat technique et financier avec l'association Villa Glovettes pour la mise en œuvre expérimentale d'une résidence artistique dans le domaine de la culture alimentaire et agricole du Vercors
- 2021.B 84** : Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture CTEAC 2021-2024 SMVIC
- 2021.B 85** : Convention de partenariat avec la SMVIC pour une mission partagée sur les sentiers de randonnée
- 2021.B 86** : Convention de partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023 : convention d'application pour l'année 2022
- 2021.B 87** : Refonte muséographique du Mémorial de la Résistance en Vercors : dernière tranche de travaux
- 2021.B 88** : Avenant 2 au marché "Mission d'accompagnement à la Révision de la charte du Parc du Vercors"

Fait et délibéré le 15 décembre 2021 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 15 décembre 2021

Le Président,

Jacques ADENOT.